



Conservatoire
à rayonnement régional
musique danse théâtre
Toulouse

Règlement des études Musique Piano Complémentaire

Conservatoire de Toulouse

■ Piano complémentaire

A) ADMISSION :

- Élèves de la Maîtrise :

Enseignement obligatoire pour les élèves maîtrisiens horaires aménagés de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui ne sont pas inscrits dans un cursus instrumental.

- Élèves des classes de direction d'orchestre ou de direction de chœur :

Enseignement obligatoire pour les élèves inscrits en classes de direction de chœur et/ou d'orchestre.

L'admission en classe de piano complémentaire est provisoire dans l'attente de l'admission définitive en cycle 2 de direction de chœur ou d'orchestre.

En cas de non-réussite au concours d'entrée en direction de chœur ou d'orchestre, l'inscription en classe de piano complémentaire pourra être annulée en concertation avec l'équipe pédagogique.

Une équivalence permettant d'être exempté de cet enseignement pourra être donnée après évaluation. Cette évaluation se déroulera au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

- Elèves inscrits en cycle spécialisé de formation musicale et en cycle spécialisé d'écriture:
Enseignement obligatoire pour valider un DEM de formation musicale et pour valider un DEM d'écriture

- Élèves des classes instrumentales :

Après affectation des élèves qui ont obligation de suivre cet enseignement, les places vacantes sont attribuées aux élèves qui en font la demande, selon l'ordre de priorité suivant :

- Élève en CPES ou cycle spécialisé de formation musicale
- Élève en 3^{ème} cycle spécialisé en instrument
- Élève en 3^{ème} cycle Fin d'études en instrument.

B) CURSUS:

- Temps de cours hebdomadaire : 0h30
- Durée des études :
de 1 à 3 ans
ou de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour les maîtrisiens

C) CONTRÔLES ET EXAMEN:

- Pendant la durée du cursus, les élèves sont soumis au contrôle continu
- Pour les élèves maîtrisiens le passage de l'examen est obligatoire en fin de classe de 3^{ème}
- Pour les autres élèves l'examen est
- possible en fin de 1^{ère} et 2^{ème} année
- obligatoire en fin de 3^{ème} année

Examen terminal pour l'obtention du certificat de piano complémentaire spécialité direction d'orchestre

Nature de l'épreuve	Temps de préparation
Réduction d'un quatuor à cordes de style Mozart (imposé)	6 semaines
Parcours de lecture d'une partition d'orchestre pouvant inclure deux voix dont l'une peut être un instrument transpositeur	Mise en loge (1 heure)
Harmonisation d'une mélodie adaptée à la spécialité direction d'orchestre	1 semaine

Examen terminal pour l'obtention du certificat de piano complémentaire spécialité direction de chœur

Nature de l'épreuve	Temps de préparation
Vocalise accompagnée au piano et chantée par le candidat lui-même, tirée au sort parmi une liste de vocalises travaillées pendant l'année, suivie de l'accompagnement d'une pièce vocale imposée dont la partie est chantée par l'élève lui-même. L'élève n'est pas obligé de chanter avec les paroles.	3 semaines
Réduction de chœur (imposée)	3 semaines
Déchiffrage (épreuve identique à l'examen terminal de piano complémentaire spécialité instrument)	2 fois la durée de l'épreuve
Harmonisation d'une mélodie (épreuve identique à l'examen terminal de piano complémentaire spécialité instrument)	1 semaine

Examen terminal pour l'obtention du certificat de piano complémentaire spécialité écriture

Nature de l'épreuve	Temps de préparation
Exécution d'un choral de Bach	Sur l'année
Exécution d'une pièce du répertoire pianistique	Sur l'année
Réalisation d'une basse chiffrée (réalisée à quatre voix ou librement selon le texte)	Mise en loge (40 min)
Réalisation d'un chant donné	
Déchiffrage d'une séquence d'un choral de Bach que l'élève transposera ensuite un ton au-dessus ou un ton au-dessous	

Examen terminal pour l'obtention du certificat de piano complémentaire spécialité formation musicale

Nature de l'épreuve	Temps de préparation
Exécution d'un choral de Bach (exemption pour les élèves pianistes ayant obtenu l'équivalence)	Sur l'année
Exécution d'une pièce pour piano (exemption pour les élèves pianistes ayant obtenu l'équivalence)	Sur l'année
Réalisation d'une basse chiffrée	Mise en loge (30 min)
Réalisation de l'accompagnement d'un chant donné	

Examen terminal pour l'obtention du certificat de piano complémentaire spécialité instrument

Nature de l'épreuve	Temps de préparation
Déchiffrage	2 fois la durée de l'épreuve
Accompagnement d'une pièce instrumentale ou vocale choisie par le professeur	6 semaines
Harmonisation d'une mélodie	1 semaine
Interprétation d'une pièce travaillée avec le professeur au cours de l'année scolaire	

D) RÉCOMPENSES :

Certificat piano complémentaire

Mention Très bien
Mention Bien
Mention Assez bien

Un certificat obtenu avec la mention TB ou B met fin aux études de piano complémentaire.

Un certificat obtenu avec la mention AB peut donner accès à une année supplémentaire, dans la limite de la durée maximale du cursus.